

## La médiation civile et commerciale

### « Le réflexe médiation »

Avec l'entrée en vigueur de la loi du 24 février 2012 et du règlement d'exécution du 25 juin 2012, la médiation civile et commerciale est dorénavant suffisamment encadrée pour faire ses preuves sur le terrain. Les secteurs concernés accueillent favorablement et avec intérêt la faculté de recourir à la médiation comme mode alternatif de résolution de conflits. Ils prennent conscience des avantages de la médiation sur la procédure judiciaire classique comme un moyen efficace, rapide, confidentiel et peu onéreux, permettant aux parties d'envisager la continuation de leurs relations professionnelles ou sociales sans perdre la face.

Le Centre de Médiation Civile et Commerciale a largement contribué au cours de ces derniers mois à familiariser le public avec les tenants et aboutissants de la médiation. Il s'est profilé comme structure d'accueil et d'information, tant pour les personnes désireuses d'aborder la médiation, que pour les personnes intéressées par une formation en vue de devenir médiateur.

Le réflexe médiation commence à germer et il s'agit dorénavant de le cultiver en sensibilisant le public aux situations et cas dans lesquels la médiation pourrait s'avérer utile.

En effet, des relations commerciales ou sociales peuvent être entravées, alourdies ou même interrompues par de « vieilles histoires », malentendus et ressentiments dont les raisons demeurent confuses et qui, de ce fait, ne se prêtent plus à être abordées dans un climat serein par les parties.

Des divergences entre parties peuvent s'aggraver de telle sorte que seule une procédure judiciaire s'avère alors l'étape nécessaire à même d'apporter une solution à un conflit.

Le recours à la médiation peut dans de pareilles situations être le moyen d'assainir les relations commerciales. Ainsi, par le réflexe médiation, la partie la plus diligente ose proposer la médiation à son adversaire et pose le premier acte, une tentative de faire accepter la médiation par l'autre partie.

Le réflexe médiation consiste ainsi à recourir à la médiation, à la proposer et à l'initier de manière active. Le pendant indissociable du *réflexe actif* est évidemment le *réflexe passif*, qui consiste à se montrer disposé et ouvert à la médiation, à

considérer avec intérêt et compréhension toute proposition de médiation initiée par une autre partie.

Evidemment, il est possible de recourir à la médiation sur un différend d'ordre contractuel, même si le contrat en question ne mentionne pas la possibilité de ce recours. Cependant, il peut être utile de prévoir de manière explicite une clause de médiation dans tout contrat, ce qui présente l'avantage de clarifier la situation et d'empêcher qu'une des parties puisse se dérober à la médiation. En l'occurrence, il s'agira de prévoir un recours préalable à la médiation avant de se lancer dans une éventuelle procédure judiciaire. Un exemple de clause de médiation est reproduit dans l'encadré ci-dessous.

**En la matière, la brochure « La médiation au service des citoyens et des entreprises » constitue une référence utile afin de guider et orienter les personnes intéressées.**

*Proposition de clause-type de médiation*

*« Avant d'entamer une procédure judiciaire liée à l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à tenter de résoudre leur différend par la médiation conformément aux règles et procédures du Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC). »*

**Pour toutes vos questions sur l'opportunité d'initier une médiation,  
sur la manière de s'y prendre et  
la formulation de clauses de médiation,  
le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC) est à votre disposition.  
D'autres informations sont, en permanence, accessibles par un clic sur [www.cmcc.lu](http://www.cmcc.lu)**

Coordonnées du CMCC

1-7, rue St. Ulric

L-2651 Luxembourg

Tel : +352 27 85 42 1

E-mail: [info@centre-mediation.lu](mailto:info@centre-mediation.lu)

Site internet: <http://www.cmcc.lu>

Fax : +352 27 85 42-317

Bureaux

Cité Judiciaire

Plateau St. Esprit, bâtiment TL

Luxembourg